



TC les Molières 57 91 00 59

« Plan Mercredi - Plan Educatif Territorial – Convention avec la Ville »

CONTACTS

- Président Club : Mer Hervé - 06 10 27 58 67 – herve@mer91.fr
- Référent de l'action si différent du Président : tennisclubmolières@gmail

CONTEXTE & OBJECTIF

- La commune des Molières (91470), village rural (2000h) en périphérie de la vallée de Chevreuse, membre du parc régional a décidé de passer à la rentrée de Septembre 2023, à une organisation du temps scolaire (OTS) sur 4 jours. La commune a donc souhaité proposer des **activités périscolaires dans le cadre du plan Mercredi**. Le plan mercredi est une initiative du ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse. Couplé à un projet éducatif territorial (PEdT) défini par la mairie des Molières, il permet d'offrir aux enfants des activités dans le prolongement du temps scolaire, les mercredis en semaine scolaire de 9 :00 à 11 :30, depuis la rentrée 2023.
- La commune souhaite financer intégralement des activités proposées gratuitement aux familles et a sollicité le Tennis Club des Molière afin qu'il assure les animations sportives, autour du tennis et plus généralement des sports de raquettes et du sport santé au sens large.
- Ces activités périscolaires, dans le cadre du plan mercredi, permettront d'allier action sociale pour la bonne santé et l'éveil au sport des enfants et parents et le développement de notre club.
- le TCM, association sportive de référence du village, prend à coeur sa mission d'acteur social engagé auprès de la municipalité et des habitants pour proposer, animer, faire découvrir le tennis d'abord, des sports de raquette, le sport santé et plus généralement les sports loisirs pour la bonne santé de tous. Nos actions portent à ce que le plus grand nombre d'habitants associent sport et TCM. **Sport aux Molières = TCM**
- La proposition détaillée, chiffrée et raisonnable, élaborée avec les enseignants du club. Celle-ci a été acceptée intégralement par la mairie. **Une convention de partenariat a été signée le 19 Juillet 2023 entre la commune et le TCM.**

MISE EN ŒUVRE

- La convention signée divise l'année scolaire en 5 périodes pour permettre une rotation des enfants et activités. Le TCM prend en charge un maximum de 24 enfants (6 ans et plus) et 16 enfants (6 ans et moins).
- Un enseignant qualifié en contrat (CDII) avec le TCM assure l'animation des sessions sportives.
- Un second animateur est mis à disposition par la commune.
- Des programmes ludiques autour de l'apprentissage et du développement de la coordination par des jeux de balles et raquettes seront notamment proposés. Le tennis est une des activités.

BUDGET

- Les activités sont gratuites pour les familles.
- La commune finance toute l'action en versant 130€ par session de 3 heures pour chaque mercredi en période scolaire soit 3 900€ ce qui couvre les dépenses en salaire de l'enseignant du TCM et l'achat de matériel supplémentaire, ainsi qu'une assurance complémentaire contractée par le TCM.



RESULTATS

- Le 1er résultat est la signature d'une convention entre le maire des Molières et le président du TCM le 19 Juillet 2023.
- Plus de 20 enfants (6+) et 15 (6-) sont déjà inscrits et d'autres suivront.
- Autour de 150 enfants pourront participer à au moins une période d'activités sportives sur un minimum de 6 mercredis matin. Ce plan Mercredi permettra au TCM de toucher l'ensemble des enfants scolarisés aux Molières et leurs familles, comme autant d'adhérents potentiels.
- Autre résultat concret cet été 2023 » : la commune a décidé de nettoyer les 2 courts couverts pour un budget de 3 500€
- De plus, le TCM est l'administrateur système de l'espace couvert suite à notre recommandation de contrôle d'accès Nous sommes heureux de constater un fort usage de l'ESC, notamment en heures creuses, pour un accès majoritaire à nos adhérents et notre école de tennis.

PERSPECTIVES

- Une belle perspective : notre principal objectif est de contribuer à une meilleure santé des enfants de la commune, pour notamment contribuer à inverser les courbes d'augmentation de l'obésité des enfants.
- Cette action contribue à **renforcer le partenariat fort et de confiance entre la commune et le TCM**. Le club prend à coeur sa mission d'acteur social engagé auprès de la municipalité et des habitants pour proposer, animer, faire découvrir le tennis et le sport plus généralement auprès de tous
- Un objectif de +10% d'adhésion et licence supplémentaire (base 170 adhérents ») soit entre 15 et 20 adhérents supplémentaires par an (10-12 enfants et 5-8 parents « accompagnants », nous paraît atteignable pour cette nouvelle activité périscolaire.
- Ces activités contribuent également à étendre le volume d'heures (90) proposées par le TCM à ses enseignants, pour un salaire augmenté de ces heures supplémentaires. Ces activités sportives ouvrent le champ des compétences de l'enseignant par des nouvelles connaissances pédagogiques.

Autres éléments d'information que vous souhaitez ajouter : vidéos, photos, articles ...

Voir en page 3



- Pour rappel, l'Espace Sportif Couvert (ESC) des Molières est un établissement municipal auquel **la FFT et le club ont contribué au financement à hauteur respectivement de 100 000€ (aide exceptionnelle à l'équipement) et 50 000€ sous la forme d'un prêt d'honneur du club** souscrit auprès de la commune. Ce prêt est une autre preuve de la reconnaissance du TCM par la commune comme partenaire de confiance, fiable financièrement.
- L'ESC des Molières a été **inauguré le 6 Février 2021, par le président de la FFT, de la ligue IDF et de la présidente du comité Essonne**, notre sénatrice et le représentant du conseil général. **La mairie des Molières a contribué à hauteur de près de 50% du budget** de réalisation de cet espace (le département à hauteur de 13% et la région à 6%). Ce projet valide des années de travail pour monter ce dossier, en collaboration exclusive avec la municipalité des Molières.

